

PV Conseil Communautaire n° 8
Jeudi 17 novembre 2016 19h00
à l'Espace Chanorier de Croissy-sur-Seine

PROCES VERBAL N°8

L'an deux mil seize, le 17 novembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Chanorier de Croissy-sur-Seine, sous la présidence de **Monsieur Pierre FOND**.

CONSEILERS COMMUNAUTAIRES PRESENTS

AMADEI Jean-Noël
ARNAUDO Noëlla
ATKINS Nigel
AUDURIER Gilbert
BEL Jean-François
BELALA Monika
BENOUDIZ Samuel
BERNARD Laurence
BOUHOURD Jean-Yves
BRISTOL Nicole
BURGAUD Benoît
CADIOU Patrick
CARMIER David
CAROUR Jean-François
CASERIS Serge
CUVILLIER Kevin
à partir de la DEL 16-200
DAVIN Jean-Roger
DE BOURROUSSE Arnaud
de **MARCILLAC Inès**
DOLL Thierry
DOUCET Caroline
DUCLOS Bernard
DUHAZE Alexandra

DUMOULIN Eric
DUSSOUS Marie-Ange
ESNAULT Florence
FAUR Christian
FOND Pierre
FOURNIER Ghislain
GALET Jean-Yves
GENOUVILLE Florence
GHIPPONI Charles
GODART Raynald
GOMMIER Anne
GROUCHKO Bernard
GUYARD Elisabeth
HASMAN Frédéric
HEYMAN Evelyne
LAMY Emmanuel
LAUVERNAY Eric
LECLERC Grégory
LEVEL Daniel
MADES Laurence
MILLOT Michel
MIOT Frédérique
MORANGE Pierre
MORVANT Brigitte

MYARD Jacques
PÉRICARD Arnaud
PERROT Jean-Yves
PIGE Monique
PIOFRET Martine
POLITIS Catherine
PRIGENT Pierre
RAGENARD Jérôme
RIBAUT Laurent
RICHARD Isabelle
ROUSSEAU Nicolas
RUSTERHOLTZ Fleur
SEVIN Francis
SOLIGNAC Maurice
TASSIN Jean-François
TORET Alain
TORNO Caroline
TOURAIN Marie-Adine
VASIC Michèle
à partir de la DEL 16-200
VIARD Pierre-François
VITRAC-POUZOLET Michèle

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AYANT DONNE POUVOIR

AUBRUN Emmanuelle
pouvoir à David **CARMIER**
BARDOT-VINET Martine
pouvoir à Frédéric **HASMAN**
BARRY Malika
pouvoir à Eric **DUMOULIN**
BOUTIN Mary-Claude
pouvoir à Emmanuel **LAMY**
BOUVIER Philippe
pouvoir à Jacques **MYARD**
CAVRET Ingrid
pouvoir à Patrick **CADIOU**

DE CIDRAC Marta
pouvoir à Maurice **SOLIGNAC**
GEHIN Janick
pouvoir à Monique **PIGE**
GIROT Jean-Claude
pouvoir à Jean-François **TASSIN**
GORGUES Marcelle
pouvoir à Pierre-François
VIARD
GRANIÉ Francine
pouvoir à Pierre **PRIGENT**
GRELLIER Michèle
pouvoir à Nigel **ATKINS**

HABERT-DUPUIS Sylvie
pouvoir à Isabelle **RICHARD**
JOLY Alexandre
pouvoir à Grégory **LECLERC**
LERY Pascale
pouvoir à Ghislain **FOURNIER**
LIM Lina
pouvoir à Francis **SEVIN**
MENHAOURA Nessrine
pouvoir à Michèle **VASIC**
ROUSSEL-DEVAUX François
pouvoir à Benoît **BURGAUD**

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EXCUSES

DE LACOSTE LAREYMONDIE
Antoine
DUBLANCHE Alexandra

DUGARD Philippe
LESPARRE Dominique

NOEL Philippe
PRIO Florelle

Monsieur Pierre FOND Président, ayant déclaré la séance ouverte, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, **Monsieur Charles GHIPPONI** est désigné pour remplir cette fonction.

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIVOM DE ST GERMAIN-EN-LAYE.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2015 du SIVOM de St Germain-en-Laye.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question de **Mme. BELALA** sur la DECP 16-161 relative à la désignation du Cabinet DS Avocats qui souhaite communication du marché correspondant et également connaître la nature de l'intervention du Cabinet DS Avocats sur l'affaire du SIDRU.

Réponse de **M FOND** : nous sommes en train de construire notre relation avec les différents syndicats intercommunaux (participation, représentation...). La consultation demandée au cabinet d'avocats avait pour but de vérifier ces différents points. La loi est en principe claire mais demande parfois à être interprétée. Le montant de ces consultations sera indiqué à chaque fois.

Question de **Mme. BELALA** sur la DECP 16-162 relative à la désignation du cabinet DS Avocats pour conseiller la CASGBS dans le cadre d'une analyse juridique suite à la démission d'un conseiller communautaire.

Réponse de **M FOND** : suite au remplacement de M. BASTARD de CRINAY, un point juridique devait être vérifié, relatif à « l'ordre » à respecter sur la liste établie par la ville du Vésinet et au respect de la parité.

Mme. GOMMIER s'interroge sur les conséquences de la condamnation du SIDRU.

Divers échanges se déroulent sur nos liens avec les différents syndicats.

M. FOND : Quant au SIDRU, je souhaite aborder ce problème de la façon la plus simple et la plus prudente possible. Mon but est que les décisions que nous prendrons collectivement soient éclairées. Le sujet est majeur et nous devons être à même de prendre les bonnes décisions, ceci en toute transparence car les conséquences peuvent être lourdes.

Le législateur a mis en place un système assez compliqué, entre les structures intercommunales comme la nôtre et les syndicats intercommunaux. Nous devons construire quelque chose où chacun assume ses responsabilités tout en ayant la bonne information de l'autre. Or les textes législatifs sont complexes.

Mme. VITRAC-POUZOLET : Je salue votre prudence ; une inquiétude est apparue lors de la Commission Finances car au-delà de cette première procédure et de cette condamnation à 20 M€, il nous a été indiqué qu'une seconde procédure beaucoup plus importante était en cours, pour un montant de l'ordre de 80 M€ « au final ».

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris est particulièrement sévère. Je vous dis notre inquiétude devant une gestion pour le moins hasardeuse, car il s'agit d'argent public.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Président.

3. DELIBERATION N°16-193 : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES DU VESINET ET DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Monsieur Pierre FOND, Président de la C.A.S.G.B.S., indique que lors de la séance du Conseil Communautaire du 18 janvier avril 2016, il a été procédé à l'installation des nouveaux conseillers communautaires représentant les communes membres de la C.A.S.G.B.S.

Suite à la démission en date du 21 juin 2016 de Monsieur Philippe BASTARD DE CRISNAY représentant la commune du Vésinet et à la vacance de siège de Monsieur Philippe PIVERT, représentant la commune de Saint-Germain-en-Laye, deux nouveaux conseillers communautaires doivent être désignés.

En application des dispositions de l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal du Vésinet par délibération en date du 29 septembre 2016 a procédé à la désignation Monsieur Jean-François CAROUR et le conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye le même jour a procédé à la désignation de Monsieur Nicolas ROUSSEAU.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- DE PROCEDER à l'installation de Monsieur Jean-François CAROUR en qualité de conseiller communautaire représentant la ville du Vésinet.
- DE PROCEDER à l'installation de Monsieur Nicolas ROUSSEAU en qualité de conseiller communautaire représentant la ville de Saint Germain en Laye.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à l'installation de Monsieur Jean-François CAROUR en qualité de conseiller communautaire représentant la ville du Vésinet.
- **DE PROCEDER** à l'installation de Monsieur Nicolas ROUSSEAU en qualité de conseiller communautaire représentant la ville de Saint Germain en Laye.

4. DELIBERATION N°16-194 : ELECTION DES COMMISSIONS SUITE AU L'INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRE

Monsieur Pierre FOND, Président de la C.A.S.G.B.S. indique que le Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 a déterminé les compétences des commissions ainsi que le nombre de représentants à chacune de celles-ci, et a élu les membres de ces différentes commissions.

Suite à la démission en date du 21 juin 2016 de Monsieur Philippe BASTARD DE CRISNAY représentant la commune du Vésinet et à la vacance de siège de Monsieur Philippe PIVERT, représentant la commune de Saint Germain en Laye, deux nouveaux conseillers communautaires ont été installés au sein du Conseil Communautaire.

Cette installation a pour conséquence de modifier la composition des commissions suivantes : «Finances, Optimisation des ressources et Prospectives», «Urbanisme, Aménagement du Territoire, Patrimoine et Tourisme», «Ressources humaines et Administration générale" et « Politique de la Ville ».

Liste COMMISSIONS		
Commission « <u>Finances,</u> <u>Optimisation des</u> <u>ressources et</u> <u>Prospectives</u> »	Samuel BENOUDIZ, Commune d'Aigremont	François ROUSSEL-DEVAUX, Commune du Port-Marly
	Florelle PRIO, Commune de Bezons	Jean-François CAROUR, Commune du Vésinet
	Thierry DOLL, Commune de Carrières-sur-Seine	Jean-Yves BOUHOURD, Commune de l'Étang la Ville
	Caroline DOUCET, Commune de Chambourcy	Pierre-François VIARD, Commune de Louveciennes
	Eric DUMOULIN, Commune de Chatou	Philippe BOUVIER, Commune de Maisons-Laffitte
	Marie-Adine TOURAINÉ, Commune de Croissy-sur-Seine	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Jean-Yves PERROT, Commune de Marly-le-Roi
	Laurence MADES, Commune de Houilles	Jean-François BEL, Commune de Montesson
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Maurice SOLIGNAC, Commune de Saint-Germain en Laye

	Alain TORET, Commune du Pecq	David CARMIER, Commune de Sartrouville
Commission « Urbanisme, Aménagement du Territoire, Patrimoine et Tourisme »	Marie-Claude MEGE, Commune d'Aigremont	Caroline TORNO, Commune du Vésinet
	Nessrine MENHAOUARA, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Thierry DOLL, Commune de Carrières-sur-Seine	Pierre-François VIARD, Commune de Louveciennes
	Pierre MORANGE, Commune de Chambourcy	Jacques MYARD, Commune de Maisons-Laffitte
	Nigel Atkins, pour l'Urbanisme, Michelle GRELLIER, pour le Tourisme et Patrimoine, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Marie-Adine TOURAINE, Commune de Croissy-sur-Seine	Benoît BURGAUD, Commune de Marly-le-Roi
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Jean-François BEL, Commune de Montesson
	Gregory LECLERC, Commune de Houilles	Nicolas ROUSSEAU, pour l'Urbanisme, Isabelle RICHARD, pour le Tourisme et Patrimoine, Commune de Saint-Germain en Laye
	Philippe DUGARD, Commune du Mesnil-le-Roi	Martine BARDOT-VINET, pour l'Urbanisme, Frédéric HASMAN pour le Tourisme et Patrimoine, Commune de Sartrouville
	Frédérique MIOT, Commune du Pecq	Jérôme RAGENARD, Commune de Bezons
Marcelle GORGUES, Commune du Port-Marly	Michèle VITRAC-POUZOLET, Commune de Sartrouville	
Commission « Ressources humaines et Administration générale »	Kevin CUVILLIER Commune de Bezons	Jean-François CAROUR, Commune du Vésinet
	Arnaud de BOURROUSSE, Commune de Carrières-sur-Seine	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Caroline DOUCET, Commune de Chambourcy	Florence ESNAULT, Commune de Louveciennes
	Malika BARRY, Commune de Chatou	Janick GEHIN, Commune de Maisons-Laffitte
	Marie-Adine TOURAINE, Commune de Croissy-sur-Seine	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Noëlla ARNAUDO, Commune de Marly-le-Roi
	Bernard DUCLOS, Commune de Houilles	Martine PIOFRET, Commune de Montesson
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Emmanuel LAMY, Commune de Saint-Germain-en-Laye
	Alain TORET, Commune du Pecq	Francine GRANIE, Commune de Sartrouville
	François ROUSSEL-DEVAUX, Commune du Port-Marly	Michèle VITRAC-POUZOLET, Commune de Sartrouville
Commission « Politique de la Ville »		Catherine POLITIS, Commune du Vésinet

	Dominique LESPARRE, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Marie-Ange DUSSOUS, Commune de Carrières-sur-Seine	Florence ESNAULT, Commune de Louveciennes
	Pierre MORANGE, Commune de Chambourcy	Monique PIGE, Commune de Maisons-Laffitte
	Inès de MARCILLAC, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Charles GHIPPONI, Commune de Croissy-sur-Seine	Noëlla ARNAUDO, Commune de Marly-le-Roi
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Jean-Yves GALET, Commune de Montesson
	Fleur RUSTERHOLTZ, Commune de Houilles	Marta DE CIDRAC, Commune de Saint-Germain en Laye
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Alexandra DUBLANCHE, Commune de Sartrouville
	Jean-Noël AMADEI, Commune du Pecq	Evelyne HEYMAN, Commune de Bezons
	Marcelle GORGUES, Commune du Port-Marly	Michèle VITRAC-POUZOLET, Commune de Sartrouville

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

Après avoir procédé au vote,

Nombre de votants	83
Nombre de votes	83
Bulletins blancs et nuls	0
Suffrages valablement exprimés	83
Suffrages obtenus par la liste	83

ELIT

Liste COMMISSIONS		
Commission « Finances, Optimisation des ressources et Prospectives »	Samuel BENOUDIZ, Commune d'Aigremont	François ROUSSEL-DEVAUX, Commune du Port-Marly
	Florelle PRIO, Commune de Bezons	Jean-François CAROUR, Commune du Vésinet
	Thierry DOLL, Commune de Carrières-sur-Seine	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Caroline DOUCET, Commune de Chambourcy	Pierre-François VIARD, Commune de Louveciennes
	Eric DUMOULIN, Commune de Chatou	Philippe BOUVIER, Commune de Maisons-Laffitte
	Marie-Adine TOURAINE, Commune de Croissy-sur-Seine	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Jean-Yves PERROT, Commune de Marly-le-Roi
	Laurence MADES, Commune de Houilles	Jean-François BEL, Commune de Montesson
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Maurice SOLIGNAC, Commune de Saint-Germain en Laye
	Alain TORET, Commune du Pecq	David CARMIER, Commune de

		Sartrouville
Commission « Urbanisme, Aménagement du Territoire, Patrimoine et Tourisme »	Marie-Claude MEGE, Commune d'Aigremont	Caroline TORNO, Commune du Vésinet
	Nessrine MENHAOUARA, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Thierry DOLL, Commune de Carrières-sur-Seine	Pierre-François VIARD, Commune de Louveciennes
	Pierre MORANGE, Commune de Chambourcy	Jacques MYARD, Commune de Maisons-Laffitte
	Nigel Atkins, pour l'Urbanisme, Michelle GRELLIER, pour le Tourisme et Patrimoine, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Marie-Adine TOURAINE, Commune de Croissy-sur-Seine	Benoît BURGAUD, Commune de Marly- le-Roi
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Jean-François BEL, Commune de Montesson
	Gregory LECLERC, Commune de Houilles	Nicolas ROUSSEAU, pour l'Urbanisme, Isabelle RICHARD, pour le Tourisme et Patrimoine, Commune de Saint-Germain en Laye
	Philippe DUGARD, Commune du Mesnil-le-Roi	Martine BARDOT-VINET, pour l'Urbanisme, Frédéric HASMAN pour le Tourisme et Patrimoine, Commune de Sartrouville
	Frédérique MIOT, Commune du Pecq	Jérôme RAGENARD, Commune de Bezons
Marcelle GORGUES, Commune du Port-Marly	Michèle VITRAC-POUZOLET, Commune de Sartrouville	
Commission « Ressources humaines et Administration générale »	Kevin CUVILLIER Commune de Bezons	Jean-François CAROUR, Commune du Vésinet
	Arnaud de BOURROUSSE, Commune de Carrières-sur-Seine	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Caroline DOUCET, Commune de Chambourcy	Florence ESNAULT, Commune de Louveciennes
	Malika BARRY, Commune de Chatou	Janick GEHIN, Commune de Maisons- Laffitte
	Marie-Adine TOURAINE, Commune de Croissy-sur-Seine	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Noëlla ARNAUDO, Commune de Marly- le-Roi
	Bernard DUCLOS, Commune de Houilles	Martine PIOFRET, Commune de Montesson
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Emmanuel LAMY, Commune de Saint- Germain-en-Laye
	Alain TORET, Commune du Pecq	Francine GRANIE, Commune de Sartrouville
François ROUSSEL-DEVAUX, Commune du Port-Marly	Michèle VITRAC-POUZOLET, Commune de Sartrouville	
Commission « Transports- Circulation »	Marie-Claude MEGE, Commune d'Aigremont	Caroline TORNO, Commune du Vésinet
	Dominique LESPARRE, Commune	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de

	de Bezons	l'Étang la Ville
	Michel MILLOT Commune de Carrières-sur-Seine	Pierre-François VIARD, Commune de Louveciennes
	Caroline DOUCET, Commune de Chambourcy	Jean-Claude GIROT, Commune de Maisons-Laffitte
	Christian FAUR, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Charles GHIPPONI Commune de Croissy-sur-Seine	Benoît BURGAUD, Commune de Marly-le-Roi
	Elisabeth GUYARD, Commune de Fourqueux	Jean-Yves GALET, Commune de Montesson
	Alexandre JOLY, Commune de Houilles	Arnaud PERICARD, Commune de Saint-Germain en Laye
	Philippe DUGARD, Commune du Mesnil-le-Roi	Alexandra DUBLANCHE, Commune de Sartrouville
	Laurence BERNARD, Commune du Pecq	Anne GOMMIER, Commune de Saint-Germain-en-Laye
	François ROUSSEL-DEVAUX, Commune du Port-Marly	Monika BELALA, Commune de Houilles
Commission « <u>Politique de la Ville</u> »		Catherine POLITIS, Commune du Vésinet
	Dominique LESPARRE, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Marie-Ange DUSSOUS, Commune de Carrières-sur-Seine	Florence ESNAULT, Commune de Louveciennes
	Pierre MORANGE, Commune de Chambourcy	Monique PIGE, Commune de Maisons-Laffitte
	Inès de MARCILLAC, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Charles GHIPPONI, Commune de Croissy-sur-Seine	Noëlla ARNAUDO, Commune de Marly-le-Roi
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Jean-Yves GALET, Commune de Montesson
	Fleur RUSTERHOLTZ, Commune de Houilles	Marta DE CIDRAC, Commune de Saint-Germain en Laye
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Alexandra DUBLANCHE, Commune de Sartrouville
	Jean-Noël AMADEI, Commune du Pecq	Evelyne HEYMAN, Commune de Bezons
	Marcelle GORGUES, Commune du Port-Marly	Michèle VITRAC-POUZOLET, Commune de Sartrouville
Commission « <u>Développement durable, Environnement, Collecte et traitement des ordures ménagères, Mise en place de la GEMAPI</u> »	Samuel BENOUDIZ, Commune d'Aigremont	Bernard GROUCHKO, Commune du Vésinet
	Nessrine MENHAOUARA, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Michel MILLOT Commune de Carrières-sur-Seine	Florence ESNAULT, Commune de Louveciennes
	Caroline DOUCET, Commune de Chambourcy	Jean-François TASSIN, Commune de Maisons-Laffitte
	Ghislain FOURNIER, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Charles GHIPPONI Commune de Croissy-sur-Seine	Laurent RIBAUT, Commune de Marly-le-Roi

	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Nicole BRISTOL, Commune de Montesson
	Patrick CADIOU, Commune de Houilles	Mary-Claude BOUTIN, Commune de Saint-Germain en Laye
	Philippe DUGARD, Commune du Mesnil-le-Roi	Raynald GODART, Commune de Sartrouville
	Jean-Noël AMADEI, Commune du Pecq	Evelyne HEYMAN, Commune de Bezons
	François ROUSSEL-DEVAUX, Commune du Port-Marly	Monika BELALA, Commune de Houilles
Commission « Développement Economique, dynamisation et attractivité du territoire à l'international »	Samuel BENOUDIZ Commune d'Aigremont	Catherine POLITIS, Commune du Vésinet
	Dominique LEPARRE, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Arnaud de BOURROUSSE, Commune de Carrières-sur-Seine	Pierre-François VIARD, Commune de Louveciennes
	Pierre MORANGE, Commune de Chambourcy	Eric LAUVERNAY, Commune de Maisons-Laffitte
	Michèle GRELLIER, Commune de Chatou	Brigitte MORVANT, Commune de Mareil-Marly
	Jean Roger DAVIN, Commune de Croissy-sur-Seine	Laurent RIBAUT, Commune de Marly-le-Roi
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Nicole BRISTOL, Commune de Montesson
	Ingrid CAVRET, Commune de Houilles	Gilbert AUDURIER, Commune de Saint-Germain en Laye
	Philippe DUGARD, Commune du Mesnil-le-Roi	Francis SEVIN, pour le développement économique, Lina LIM, pour la dynamisation du territoire, Commune de Sartrouville
	Laurence BERNARD, Commune du Pecq	Evelyne HEYMAN, Commune de Bezons
Marcelle GORGUES, Commune du Port-Marly	Monika BELALA, Commune de Houilles	
Commission « Habitat -Logement »	Marie-Claude MEGE, Commune d'Aigremont	Catherine POLITIS, Commune du Vésinet
	Michèle VASIC, Commune de Bezons	Jean-Yves BOUHOUD, Commune de l'Étang la Ville
	Marie-Ange DUSSOUS, Commune de Carrières-sur-Seine	Florence ESNAULT, Commune de Louveciennes
	Pierre MORANGE, Commune de Chambourcy	Monique PIGE, Commune de Maisons-Laffitte
	Pascale LERY, Commune de Chatou	Bernard DUMORTIER, Commune de Mareil-Marly
	Jean-Roger DAVIN, Commune de Croissy-sur-Seine	Alexandra DUHAZE, Commune de Marly-le-Roi
	Daniel LEVEL, Commune de Fourqueux	Martine PIOFRET, Commune de Montesson
	Gregory LECLERC, Commune de Houilles	Sylvie HABERT-DUPOUIS, Commune de Saint-Germain en Laye
	Serge CASERIS, Commune du Mesnil-le-Roi	Martine BARDOT-VINET, Commune de Sartrouville
	Frédérique MIOT, Commune du Pecq	Jérôme RAGENARD, Commune de Bezons

Marcelle GORGUES, Commune du
Port-Marly

Michèle VITRAC-POUZOLET,
Commune de Sartrouville

Sur question de **Mme. BELALA** selon qui son nom et celui de Mme. VITRAC-POUZOLET devraient figurer dans la composition de la Commission Finances, il est indiqué par **M FOND** que ni elle-même ni Mme. VITRAC-POUZOLET n'a été candidate à cette commission.

Mme. MORVANT signale une erreur : elle est membre de la commission Urbanisme et M. DUMORTIER est membre de la Commission Habitat.

Ce point est noté.

5. DELIBERATION N°16-195 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur Pierre FOND, Président de la C.A.B.S. indique que le Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 a élu les membres de la Commission d'Appels d'Offres.

Suite à la vacance de siège de Monsieur Philippe PIVERT, représentant la commune de Saint Germain en Laye, il y a lieu de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé au conseil Communautaire:

- DE PROCEDER A L'ELECTION des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

LISTE		
Membres titulaires		Membres suppléants
Marie-Ange DUSSOUS		Michèle GRELLIER
Marcelle GORGUES		Bernard DUMORTIER
Elisabeth GUYARD		Caroline TORNO
Marta de CIDRAC		Jean-François BEL
Michèle VITRAC POUZOLET		Jérôme RAGENARD

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE PROCEDER A L'ELECTION des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

LISTE		
Membres titulaires		Membres suppléants
Marie-Ange DUSSOUS		Michèle GRELLIER
Marcelle GORGUES		Bernard DUMORTIER
Elisabeth GUYARD		Caroline TORNO
Marta de CIDRAC		Jean-François BEL
Michèle VITRAC POUZOLET		Jérôme RAGENARD

Nombre de votants	83
Nombre de votes	83
Bulletins blancs et nuls	0
Suffrages valablement exprimés	83
Suffrages obtenus par la liste	83

Les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la C.A.S.G.B.S. sont donc :

LISTE	
Membres titulaires	Membres suppléants
Marie-Ange DUSSOUS	Michèle GRELLIER
Marcelle GORGUES	Bernard DUMORTIER
Elisabeth GUYARD	Caroline TORNO
Marta de CIDRAC	Jean-François BEL
Michèle VITRAC POUZOULET	Jérôme RAGENARD

6. DELIBERATION N°16-196 : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE « YVELINES NUMERIQUES »

Monsieur Emmanuel LAMY, Vice-Président en charge du Secrétariat général du Conseil, Ressources humaines et Administration générale expose par délibération du 19 mai 2016, la Communauté d'agglomération a adhéré au syndicat mixte d'aménagement numérique « Yvelines Numériques ».

En application de l'article II.2.1 des statuts, la Communauté d'Agglomération doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au Comité syndical du syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques ».

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- DE PROCEDER à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour la C.A.S.G.B.S. au sein du Comité syndical du syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE PROCEDER** à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour la C.A.S.G.B.S. au sein du Comité syndical du syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques ».

CANDIDATS TITULAIRES :

- Madame Malika BARRY
- Madame Lina LIM
- Monsieur Thierry DOLL

CANDIDATS SUPPLEANTS :

- Madame Nicole BRISTOL
- Monsieur Jean-Noël AMADEI
- Madame Marie-Adine TOURAINE

A OBTENU AU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN:

Nombre de votants : 83
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 83
Majorité absolue : 42

Madame Malika BARRY, Madame Lina LIM, Monsieur Thierry DOLL ayant obtenus la majorité absolue ont été proclamés représentants titulaires de la C.A.S.G.B.S. au sein du Comité syndical du syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques ».

Madame Nicole BRISTOL, Monsieur Jean-Noël AMADEI, Madame Marie-Adine TOURAINE ayant obtenus la majorité absolue ont été proclamés représentants suppléants de la C.A.S.G.B.S au sein du Comité syndical du syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques ».

Sur question de **Mme. BELALA**, il est confirmé que le syndicat est en charge du pilotage du déploiement sur le département.

M. MYARD souligne qu'il est utile d'avoir un syndicat qui fasse du lobbying et qui pousse les entreprises privées à honorer leurs obligations. En effet, les privés rechignent parfois à investir dans des zones où le rapport économique est faible. Or l'enjeu est crucial pour les zones rurales.

7. DELIBERATION N°16-197 : CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL, FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANT ET MAINTIEN DU PARITARISME

Monsieur Emmanuel LAMY, Vice-Président en charge du Secrétariat général du Conseil, Ressources humaines et Administration générale, expose que la création du nouvel EPCI au 1er janvier 2016, emporte la dissolution des instances consultatives et représentatives du personnel mises en place par la CABS,

Conformément aux articles 32 et 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure,
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Il veille à l'observation des prescriptions légales en ces matières et est consulté en cas d'aménagements importants ou d'introduction de nouvelles technologies.

En outre, le CHSCT se réunit obligatoirement 3 fois par an. Les membres du CHSCT procèdent à la visite des services relevant de leur champ de compétence.

Il procède également à une enquête en cas d'accident ayant ou ayant pu entraîner des conséquences graves ou en cas d'accidents répétés à un même poste de travail ou dans une même fonction.

L'effectif de l'EPCI étant compris dans la fourchette de 50 à 200 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être compris entre 3 et 5.

Il appartient au Conseil communautaire d'arrêter la composition du CHSCT, au vu des effectifs des agents fonctionnaires et contractuels recensés au 1er janvier de l'année 2016.

Afin de préserver le dialogue social et les échanges sur le thème de la santé et de la sécurité au travail, il est proposé de maintenir la parité au sein du CHSCT ainsi que le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'ABROGER la délibération n°14-100 du 18 juin 2014 portant création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun avec les villes signataires de la convention de mise à disposition du service de prévention des risques professionnels, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- D'APPROUVER la création d'un CHSCT intercommunal,
- DE FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- DE MAINTENIR le paritarisme numérique au CHSCT, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- DE RECUEILLIR par le CHSCT, l'avis des représentants de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ABROGER** la délibération n°14-100 du 18 juin 2014 portant création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun avec les villes signataires de la convention de mise à disposition du service de prévention des risques professionnels, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,

- **D'APPROUVER** la création d'un CHSCT intercommunal,
- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique au CHSCT, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.
- **DE RECUEILLIR** par le CHSCT, l'avis des représentants de la collectivité.

8. DELIBERATION N°16-198 : REVERSEMENT AU SIVOM MAISONS-MESNIL DE LA SUBVENTION VERSEE PAR LE STIF DANS LE CADRE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DES 14 POINTS D'ARRETS DE LA LIGNE 6

Madame Laurence BERNARD, Vice-Présidente en charge des Transports, Boucle Ouest, expose que dans le cadre des obligations prévues dans le contrat de type II signé avec le STIF et TRANSDEV, la Communauté de communes Maisons-Mesnil a procédé, en 2015, à des travaux d'accessibilité sur 14 points d'arrêt de la ligne 6 pour un montant de 201 737,44 € TTC (168 114,53 HT), constaté au compte administratif 2015.

Ces travaux ont fait l'objet d'une décision de subvention par le STIF à hauteur de 75 % du montant HT (décision 2015-0116) soit sur la base des travaux effectués, 126 085,91 €.

Compte tenu des délais d'instruction, cette subvention n'a pu être versée qu'en 2016, au profit de la Communauté d'agglomération à l'actif duquel ont été transférés les travaux effectués, en application des délibérations concordantes prises lors de la clôture de la Communauté de communes Maisons-Mesnil, approuvant la reprise patrimoniale et la répartition du résultat.

Ces délibérations de la Commune de Maisons Laffite et de la Communauté de communes Maisons-Mesnil ont fait suite à des réunions organisées avec les services préfectoraux et la Direction Départementale des Finances Publiques.

Elles prévoyaient expressément un reversement par la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine de ladite subvention, qui doit être opéré au profit du SIVOM Maisons-Mesnil qui a repris l'intégralité des compétences exercées antérieurement par la Communauté de communes Maisons-Mesnil.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'ACCEPTER** le versement de la somme de 126 085,91 € correspondant à la subvention versée par le STIF pour des travaux de mise aux normes acquittés par la Communauté de communes Maisons-Mesnil en 2015.
- **DE PROCEDER** à son reversement au profit du SIVOM Maisons-Mesnil.
- **D'INSCRIRE** les crédits en recettes et en dépenses au budget.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : **ACCEPTE** le versement de la somme de 126 085,91 € correspondant à la subvention versée par le STIF pour des travaux de mise aux normes acquittés par la Communauté de communes Maisons-Mesnil en 2015.

Article 2 : **PROCEDE** au reversement au profit du SIVOM Maisons-Mesnil.

Article 3 : **DIT** que les crédits en recettes et en dépenses au budget.

9. DELIBERATION N°16-199 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES CONCERNEES PAR LE DISPOSITIF DU PASS'LOCAL

Madame Laurence BERNARD, Vice-Présidente en charge des Transports, Boucle Ouest, expose que la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine exerce, depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence transport pour le compte de ses communes membres.

Elle est donc signataire de l'ensemble des documents contractuels conclus avec le STIF portant sur l'organisation des réseaux bus et sur le dispositif du Pass'Local mis en place par les communes de Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy.

Le Pass'Local est un titre de transport gratuit. Au titre de leur politique sociale, les communes décident individuellement de sa mise en place sur leur territoire. Il leur revient donc d'en assumer le financement.

La convention de refacturation prévoit par conséquent le remboursement, par les communes susmentionnées, des sommes versées par la Communauté d'agglomération à TRANSDEV dans le cadre du dispositif du Pass'Local.

Cette convention acte les principes et le mécanisme de refacturation. Dans le cadre des nouvelles conventions partenariales avec le STIF et TRANSDEV (CT3), les montants minimums et l'année de référence seront précisés. Ces montants feront l'objet d'ajustement à chaque fin d'année en fonction du nombre effectif de Pass'Local distribué.

Les conventions de refacturation arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Il est proposé de renouveler ces conventions pour une durée égale à celle des nouvelles conventions partenariales entre la communauté d'agglomération, le STIF et TRANSDEV portant sur chaque réseau de bus.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le Président à signer les conventions de refacturation avec les communes de Marly-le-Roi, du Pecq, de Saint-Germain-en-Laye et de Chambourcy, qui prévoit le remboursement, par lesdites communes, des sommes versées par la communauté d'agglomération à TRANSDEV dans le cadre du dispositif du Pass'Local.
- PRECISE que ces montants feront l'objet d'ajustement à chaque fin d'année en fonction du nombre effectif de Pass'Local distribué.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à signer les conventions de refacturation avec les communes de Marly-le-Roi, du Pecq, de Saint-Germain-en-Laye et de Chambourcy, qui prévoit le remboursement, par lesdites communes, des sommes versées par la communauté d'agglomération à TRANSDEV dans le cadre du dispositif du Pass'Local.
- PRECISE que ces montants feront l'objet d'ajustement à chaque fin d'année en fonction du nombre effectif de Pass'Local distribué.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CASGBS et des communes concernées.

Mme. BELALA, constatant que quatre communes mettent en œuvre, sur ce point, une politique de nature sociale, souhaite la mise en œuvre de règles communes dans la Communauté pour harmoniser la politique tarifaire.

Réponse de Mme. BERNARD : la politique sociale ne fait pas partie des compétences communautaires. En conséquence, il revient à chaque commune qui le souhaite de prévoir le mécanisme qui lui convient.

10. DELIBERATIONS N°16-200-201 : APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Monsieur Pierre FOND, Président de la C.A.S.G.B.S. rappelle que la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) compte cinq quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) :

- Sartrouville - Le Plateau : 8 430 habitants (priorité nationale Rénovation Urbaine),
- Sartrouville - Le Vieux Pays : 1 060 habitants,
- Carrières-sur-Seine - Les Alouettes : 2 020 habitants,
- Bezons - Barbus/ Brigadières : 850 habitants
- Bezons - Delaune Masson Colomb : 1 590 habitants

Soit 13 800 habitants en QPV pour une agglomération de 332 288 habitants (4,15%).

Sur notre territoire, deux contrats de ville ont été signés pour la période 2015-2020, en octobre et novembre 2015 ; l'un concerne les territoires prioritaires de l'ex-CABS, l'autre les territoires prioritaires de la ville de Bezons. Pour rappel, les contrats de ville définissent les objectifs et actions à mener afin de réduire les écarts de développement territorial et d'améliorer des conditions de vie des habitants de ces quartiers prioritaires.

Le présent rapport concerne deux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qu'il conviendra d'annexer aux deux contrats de villes.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent bien souvent un cadre de vie dégradé lié à des difficultés en termes de gestion, de qualité de services, de conception de ces quartiers ou encore d'usage par les habitants. Aussi pour tous les logements sociaux situés dans ces quartiers et dont les propriétaires sont signataires d'un contrat de ville, l'article 62 de la loi de finances de 2015 prévoit qu'un régime d'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'appliquera en contrepartie d'actions visant au renforcement de qualité de service rendu aux locataires.

Les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB signées entre l'Etat, les collectivités et les bailleurs sociaux, définissent les objectifs partagés, les modalités de suivi, de gouvernance et d'évaluation des programmes d'actions proposés en contrepartie de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Sur notre territoire, ces quartiers sont composés de 3 802 logements sociaux répartis entre 9 bailleurs sociaux. Le montant total de l'abattement TFPB consenti aux bailleurs est de 710 026€ compensé à 40% par l'Etat et sur la durée de la convention soit 2016/2018.

	Abattement TFPB par bailleur - CASGBS -2016				
	NB logements	Montant Abattement	Compensation Etat 40%	Reste à charge de la Ville	Ratio/ log
Logement Francilien	1324	226 404 €	90 562 €	135 842 €	171
LOGIREP	740	127 133 €	50 853 €	76 280 €	172
OSICA	104	16 424 €	6 570 €	9 854 €	158
Pierre et lumières	123	21 194 €	8 478 €	12 716 €	172
Toi et Joie	169	29 101 €	11 640 €	17 461 €	172
Batigère	32	4 717 €	1 887 €	2 830 €	147
Sartrouville	2492	424 973 €	169 989 €	254 984 €	171
France Habitation	620	111 696 €	44 678 €	67 018 €	180
Carrières-sur-Seine	620	111 696 €	44 678 €	67 018 €	180
LOGIREP	275	52 669 €	21 068 €	31 601 €	192
AB habitat	415	120 688 €	48 275 €	72 413 €	291
Bezons	690	173 357 €	69 343 €	104 014 €	251
CASGBS	3802	710 026 €	284 010 €	426 016 €	187

Ces contreparties doivent s'inscrire dans les priorités définies par les villes en lien avec l'intercommunalité (au titre de la compétence politique de la ville). Par ailleurs, elles s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de gestion urbaine de proximité en concertation avec les habitants des quartiers prioritaires.

Les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité du cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant uniquement sur les champs suivants :

- 1) Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- 2) Formation/soutien des personnels de proximité,
- 3) Sur-entretien,
- 4) Gestion des déchets et encombrants / épaves,
- 5) Tranquillité résidentielle,

- 6) Concertation / sensibilisation des locataires, en tant qu'élément de méthode à décliner sur les différents champs,
- 7) Vivre ensemble, lien social, animation,
- 8) Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Les Conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine sont composées d'une première partie constituant le cadrage intercommunal et d'une seconde partie de déclinaison territoriale par quartier et par bailleurs.

Elles font d'objet d'une signature par l'Etat représenté par le Préfet du département, les Yvelines pour la convention annexée au contrat de ville de la CABS et le Val d'Oise pour la convention annexée au contrat de ville de Bezons. Deux délibérations seront donc proposées à votre validation.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'APPROUVER les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine et les engagements pris par les signataires.
- D'AUTORISER le Président à signer les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.
- D'APPROUVER l'annexion de ces conventions aux contrats de ville du territoire.

Questions de **Mme. VITRAC-POUZOLET** :

- * quelle action concrète est menée par les bailleurs pour favoriser le lien social ?
- * la mise aux normes (sécurité pour accès handicapés) de locaux associatifs peut-elle être prise en charge ?
- * quid de l'agrandissement de la crèche Poisson d'avril, dont le financement est suivi par la CAF. Un solde de 20% des travaux pourrait-il être pris en charge par les bailleurs ?

Réponse de **M. FOND**

Le document constitue une liste d'actions établie par la ville, les services « Politique de la ville », l'Etat et les différents bailleurs

Le Logement Francilien est un bailleur actif, qui accueille déjà de nombreuses associations dans ses locaux (environ 14, dont la crèche évoquée précédemment) et qui participe à de nombreuses actions à Sartrouville.

M. FOND indique qu'il étudiera cette demande et essaiera de l'évoquer avec le bailleur.

DELIBERATION N°16-200 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers politique de la ville de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et les engagements pris par les signataires
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine correspondant aux territoires de Carrières-sur-Seine et Sartrouville
- **D'APPROUVER** l'annexion de cette convention au contrat de ville de l'ex-CABS signée le 6 octobre 2015

DELIBERATION N°16-201 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLE DE SEINE - BEZONS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE ::

- **D'APPROUVER** la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine et les engagements pris par les signataires.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine correspondant au territoire de Bezons.
- **D'APPROUVER** l'annexion de cette convention au contrat de ville Argenteuil-Bezons signée le 12 novembre 2015.

11. DELIBERATION N°16-202 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA C.A.S.G.B.S. INVITES AUX REUNIONS DE BUREAU DU S.I.T.R.U. ET AU COMITE DE PILOTAGE DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DU SITRU

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

12. DELIBERATION N°16-203 : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE URBASER DANS LE CADRE DE L'ANCIEN MARCHÉ DE COLLECTE CABS MP 2010-53

Monsieur Bernard GROUCHKO, Vice-Président en charge du Développement Durable, de l'Environnement, de la Collecte et du traitement des déchets ménagers, expose que la société URBASER, prestataire de collecte en porte à porte sur le secteur SUD de la CABS, a réalisé une prestation souvent dégradée qui a donné lieu à l'émission à son encontre de pénalités pour un montant total de 107 400 €.

Suite au renouvellement du marché de collecte en 2016, la société URBASER, dont l'offre n'a pas été retenue, a demandé le versement d'intérêts moratoires au titre du retard de paiement de factures.

Initialement d'un montant de 99 878,47 €, la somme due à été ramenée à 63 785,28 € après étude contradictoire.

L'objet de la présente transaction est donc de mettre fin au litige opposant la société URBASER à la C.A.S.G.B.S., la société URBASER renonçant à tout recours contre la C.A.S.G.B.S. en échange du versement de 63 785,28 euros au titre des intérêts moratoires.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'AUTORISER** la signature d'un protocole d'accord entre la C.A.S.G.B.S. et la société URBASER,
- **D'AUTORISER** le Président de la C.A.S.G.B.S. à prendre tout acte en application de cette disposition.

Question de **Mme. BELALA** relative à la répartition des intérêts moratoires sur les communes.

Réponse de **M. GROUCHKO**: les factures sont payées par la Communauté d'agglomération. Pas de lien entre telle facture et telle ville. L'ensemble est géré au niveau communautaire.

M. GROUCHKO ajoute que la société qui a succédé à URBASER travaille de manière réellement professionnelle et donne toute satisfaction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la signature d'un protocole d'accord entre la C.A.S.G.B.S. et la société URBASER,
- **D'AUTORISER** le Président de la C.A.S.G.B.S. à prendre tout acte en application de cette disposition.

13. DELIBERATION N°16-204 : ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS (SIVATRU)

Monsieur Bernard GROUCHKO, Vice-Président en charge du Développement Durable, de l'Environnement, de la Collecte et du traitement des déchets ménagers, expose que le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains (SIVaTRU) est un syndicat mixte fermé compétent pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Ce syndicat intervient sur le territoire des communes de Maisons-Laffitte et Le Port-Marly, membres de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (CABS) et sur le territoire des communes de Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Villennes-sur-Seine, membres de la CU GPS&O.

Dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des communes du SIVATRU ont intégré deux nouveaux établissements publics intercommunaux de coopération intercommunale, la CASGBS à l'Est et la CU GPS&O à l'Ouest.

La création de ces deux nouveaux EPCI, exerçant tous deux à titre obligatoire la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, a entraîné le retrait automatique des communes membres du syndicat appelé à disparaître.

Toutefois, et afin d'assurer la continuité du service public et notamment l'exploitation du centre de traitement CYRENE et de la déchetterie ainsi que les opérations de collecte, l'activité du syndicat a été maintenue à titre transitoire pour l'année 2016.

Depuis, une réflexion sur l'exercice global de cette compétence a été conduite par la CU GPS&O et partagée avec la CA SGBS.

Concernant la collecte, déjà majoritairement exercée directement au niveau communautaire, la reprise au 1^{er} janvier 2017 par les EPCI concernés apparaît la meilleure solution pour permettre une harmonisation rapide et optimisée du service sur l'ensemble du territoire.

Concernant le traitement, la mise en place d'une solution durable, tant au niveau de la performance des coûts que du niveau de service, nécessite une réflexion à l'échelle des deux territoires qui justifie l'exercice de la compétence au niveau syndical pour la période nécessaire à la prise de décision.

En conséquence, il est proposé au Conseil, afin d'assurer la continuité du service de traitement, de créer, pour une période transitoire de trois années, un nouveau syndicat intervenant sur la seule compétence traitement et sur un périmètre identique à celui du SIVATRU.

Les projets de statuts soumis à l'approbation du conseil annexés au présent rapport.

Le syndicat sera administré par un comité syndical composé de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants pour la CASGBS et de 16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants pour la CU GPS&O.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- DE DEMANDER la création d'un syndicat mixte pour le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés entre la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS) et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O). Ce syndicat, nommé SIVATRU interviendrait sur le territoire des communes de Maisons-Laffitte et Le Port-Marly, membres de la CA SGBS et sur le territoire des communes de Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Villennes-sur-Seine, membres de la CU GPS&O
- D'APPROUVER le principe de l'adhésion au SIVATRU pour la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».
- DE PRECISER que cette adhésion concerne les communes suivantes : Maisons-Laffitte et le Port-Marly.
- D'APPROUVER les statuts du futur syndicat
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à conduire l'ensemble de la procédure d'adhésion et à prendre l'ensemble des actes y afférents
- D'ABROGER à compter de son entrée en vigueur la délibération 16-05 du 18 janvier 2016 relative à l'adhésion de la CASGBS au SIVATRU.

Sur question de **Mme. VITRAC-POUZOLET** sur les statuts du SIVATRU

Réponse de **M. TASSIN** :

La rédaction de nouveaux statuts est une « bonne chose ». Rappel : pour l'instant, SIDRU et SIVATRU sont complémentaires (incinération et collecte sélective). Une convention nous lie au SIDRU et nous met à l'abri de toute contagion de la dette du SIDRU, et ce pour la raison suivante : les prix que nous payons sont déterminés par cet accord qui varie en fonction des indices et nullement en fonction des difficultés du SIDRU.

Mais cet accord ne vaut que si nous existons juridiquement. Les intérêts dont j'ai la charge me conduisent à être optimiste pour l'avenir, mais prudent. Les statuts prévoient une convention de 3 ans renouvelable 3 ans.

Par ailleurs la Communauté urbaine a souhaité reprendre la collecte ; il aurait donc été absurde que le SIVATRU garde la collecte, et ce pour seulement une partie des communes.

Le message est de dire que lorsque l'on associait collecte et traitement, on obtenait d'excellents résultats (refus de tri = 15 %). A terme, il faudra donc songer à rapprocher ces deux compétences de manière à être plus efficace.

M. MYARD rappelle que le gouvernement est favorable à la création de ces syndicats et que les préfetures sont disposées à appuyer les Intercommunalités dans ce sens.

M. FOND souligne que nous sommes régulièrement dans l'obligation de construire des mécanismes efficaces dans la mesure où le budget collecte et traitement des OM est le premier budget de la Communauté. Si l'on prend les bonnes décisions, l'on peut avoir des effets financièrement positifs. L'ensemble est très lourd de conséquences...

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DEMANDER** la création d'un syndicat mixte pour le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés entre la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CA SGBS) et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O). Ce syndicat, nommé SIVATRU interviendrait sur le territoire des communes de Maisons-Laffitte et Le Port-Marly, membres de la CA SGBS et sur le territoire des communes de Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Meulan-en-Yvelines, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine et Villennes-sur-Seine, membres de la CU GPS&O pour une durée limitée de 3 ans. Cette durée pourra être prolongée selon les modalités prévues à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **D'APPROUVER** les statuts du futur syndicat intercommunal pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (SIVATRU).
- **D'APPROUVER** le principe de l'adhésion au SIVATRU pour la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés ».
- **DE PRECISER** que cette adhésion concerne les communes suivantes : Maisons-Laffitte et le Port-Marly.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à conduire l'ensemble de la procédure d'adhésion et à prendre l'ensemble des actes y afférents
- **D'ABROGER** à compter de son entrée en vigueur la délibération 16-05 du 18 janvier 2016 relative à l'adhésion de la CASGBS au SIVATRU.

QUESTIONS DIVERSES

M. FOND indique que le sujet évoqué par Mme. BELALA dans une question diverse adressée par écrit, qui concerne la cuisine centrale de Chatou, est en dehors de la compétence de la Communauté d'agglomération.

M. de BOURROUSSE à propos de la cuisine centrale.

La ville de Chatou a entamé une réflexion sur le devenir de cette cuisine centrale. Les collectivités locales étant financièrement « étranglées » aujourd'hui, cherchent par tous moyens la possibilité de faire des économies. La restauration scolaire fait partie de ces sujets. Rappel à l'attention de Mme. Belala : la restauration ne fait même pas partie des compétences obligatoires d'une commune. Les interrogations des villes sur ce sujet (faut-il qu'elles produisent des repas elles-mêmes ? une DSP est-elle préférable ?...) sont donc parfaitement légitimes et pertinentes.

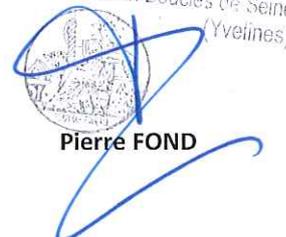
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance



Charles GHIPPONI

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine



Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine
(Yvelines)

Pierre FOND